

15 octobre 2014

/ L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE... MAIS NOS DÉSACCORDS DEMEURENT !

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE 14 OCTOBRE 2014 LE PROJET DE LOI POMPEUSEMENT DÉNOMMÉ « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE » PAR 314 VOIX CONTRE 219.

UN DÉBAT QUI A ÉTÉ TRONQUÉ !

Compte tenu de la réforme constitutionnelle de 2008, votée sous le gouvernement précédent, le gouvernement peut maintenant limiter la durée des interventions des parlementaires. C'est ce que le gouvernement a fait alors qu'il y avait pourtant 2 300 amendements à examiner.

En outre, le gouvernement a décidé une procédure d'urgence, c'est-à-dire qu'il n'y aura qu'une lecture à l'Assemblée Nationale et une au Sénat. **On fait mieux en matière de pratique démocratique**, surtout sur un sujet structurant socialement, économiquement et industriellement pour notre pays et son avenir.

Reste à savoir si le Sénat, qui vient de changer de majorité, va accepter de traiter ce texte, présenté par le gouvernement lui-même, comme étant LE texte du quinquennat, aussi rapidement.

DES DÉSACCORDS FONDAMENTAUX DE FO QUI PERSISTENT

FO reste en désaccord avec plusieurs orientations fondamentales :

- **La réduction par 2 de la consommation d'énergie en 2050** à laquelle le gouvernement a fait ajouter en plénière une réduction de 20 % en 2030. Celle-ci est, en effet, tout simplement impossible à réaliser sauf au prix d'une renonciation de toute relance industrielle et d'une politique de sobriété imposée.
- **La focalisation du projet de loi sur la seule électricité et, en particulier, de l'électricité nucléaire**, tout cela pour faire plaisir à une infime minorité du pays. À partir de là, tout est bon de la part des écologistes pour affaiblir EDF même au prix de montages juridiques qui restent, à nos yeux, inconstitutionnels. Il en va ainsi du plafonnement de la capacité de production nucléaire ou encore de la règle exorbitante imposant à la seule EDF de respecter la programmation pluriannuelle de l'énergie. Pour FO, c'est clair, ce n'est ni Fessenheim ni aucune autre centrale qu'il faut fermer ! De ce point de vue, le débat parlementaire a montré l'idéologie qui a animé plusieurs parlementaires de la majorité et FO continuera devant le Sénat à demander le retrait de ces dispositions.

AVANÇONS
sur l'essentiel
PROTEGEONS
l'indispensable



15 octobre 2014

- **L'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques.** C'est sur ce sujet que les choses ont un peu évolué. Lors des débats, le gouvernement a, en effet, accepté un amendement permettant de prolonger les concessions existantes en contrepartie d'investissements. C'est une avancée sur le plan des principes, car le Gouvernement avait jusqu'ici soutenu que ces prolongations n'étaient juridiquement pas possibles. Il a manifestement changé d'avis. Les pressions multiples sur ce sujet auprès des élus, notamment par FO, n'y sont certainement pas étrangères.

Pour autant et à côté de cet amendement, le principe de mise en concurrence, décidé en 2006 par le gouvernement DE VILLEPIN, demeure à travers le regroupement des concessions par vallées (méthode du barycentre) ainsi qu'avec la possibilité de créer des SEM (Sociétés d'Économie Mixtes). FO rappelle son opposition totale à ces mesures et demande donc à nouveau le retrait de ces deux dispositions.

Notre demande est d'autant plus fondée que la récente directive européenne sur les concessions permet le maintien des monopoles hydrauliques. FO continuera donc à se battre auprès des élus en ce sens. L'hydraulique est la première des énergies renouvelables et elle joue un rôle crucial pour l'équilibre des réseaux, mais aussi pour le fonctionnement de nombreuses centrales nucléaires. Le Gouvernement doit en tenir compte et ne pas céder aux pressions de la Commission de Bruxelles qui milite pour une déréglementation totale. Il a encore la possibilité de faire preuve de courage politique devant le Sénat.

SOCIAL, LE GRAND OUBLIÉ !

FO continue à défendre le maintien du périmètre actuel du Statut des IEG et demande la modification de la loi NOME pour supprimer les exceptions prévues pour celles-ci qui sont utilisées abusivement par de nombreuses entreprises. Il est pour le moins singulier que des parlementaires de gauche sollicités soient restés sourds à cette revendication légitime. FO Énergie et Mines ne se décourage pas pour autant et va poursuivre ce combat devant le Sénat.

L'enjeu concerne d'abord tous les commercialisateurs et vise à obtenir du gouvernement un engagement clair pour qu'il refuse le projet de GDF SUEZ de transférer son activité commerciale à sa filiale de services. L'activité de commercialisation est et doit rester une activité soumise au statut des IEG chez tous les opérateurs, y compris les nouveaux entrants (Direct Énergie, ENI...).

L'enjeu concerne ensuite la production d'électricité à partir d'éoliennes. Il est inacceptable que les centrales de plus de 8 MW n'appliquent pas le Statut à leur personnel. Il y a là un dumping social inacceptable !